

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (A.O.T) DU DOMAINE PUBLIC MARITIME DU PAS-DE-CALAIS

Première demande $\Box$	Renouvellement à l'identique 🗌 Renouvellement avec modification 🗆	

D.D.T.M - Unité de Gestion du Domaine Public Maritime 96 Boulevard Gambetta - 62200 Boulogne sur mer Tél : 03.21.10.35.63 ou 03.21.33.39.24 - Fax : 03.21.83.42.76 Mél : ddtm-dml-saml-gdpml@pas-de-calais.gouv.fr

IMPORTANT: Au préalable à toute implantation, la demande d'autorisation d'occupation temporaire du DPM du Pas de Calais devra être formulée au moyen de ce document. L'occupation ne pourra être effective qu'après réception de l'arrêté portant autorisation d'occuper le DPM.

Le dépôt de la demande doit impérativement être réalisé au minimum 4 mois avant le début de l'occupation.

Type d'usage du DPM	Cadre réservé à l'administration
Navigation maritime côtière (pontons et débarcadères facilitant l'accostage)	Date de dépôt de la demande :
Manifestations sportives ou culturelles	
Activités balnéaires (location de cabines de plage, stade de plage, vente ambulante, terrasse) à ut lucratif	n° A O T :
Aménagements balnéaires (postes de secours provisoires, tapis d'accès aux personnes à mobilité éduite, douches et WC provisoires) à but non lucratif	AOT /
Feux d'artifices	
Aménagements dans le cadre d'études scientifiques	
Occupation privative (Chalets, parcelles de dune,)	
Mise à l'eau d'engins nautiques (circulation, stationnement)	
Travaux de Défense Contre la Mer et d'aménagement	
Mouillage	
. Date et durée de l'occupation ( la période d'occupation doit comprendre les périodes d'installation et de r	<u>remise en état du DPM)</u>
ate de début de l'occupation souhaitée	
ate de fin d'occupation souhaitée :	
a durée maximale de l'autorisation d'occuper le Domaine Public Maritime ne peut excéder 1 an (sauf	iustification technique)

3. Adresse exacte de l'implantation sur le domaine public maritime						
Commune(s):		ou lieu dit :				
4. Désignation du demandeur	□ Entreprise	□ Association	□ Collectivité locale			
<u></u>	□ Particulier	_/\				
Personne Physique :						
Nom et prénom :						
Adresse domicile :						
Date et lieu de naissance						
E-mail :						
N° téléphone (ou portable)						
Personne Morale (entreprise , association, collectivité) :						
Nom:						
Adresse:						
Numéro SIRET :						
Nom, prénom et qualité du demandeur						
E-mail :		N° Télécopie				
N° téléphone (ou portable)						
5. Nature et superficie des occupations						
Superficie totale de l'occupation demandée :			m²			
dont superficie bâtie :			m²			
6. Engagement du demandeur						
☐ Je m'engage à ne pas porter atteinte à l'état	naturel du Domaine Public	: Maritime				
Le:Signature:						
•	1	Circumstance de decreae de un				
A	Le :	Signature du demandeur	:			
Documents à fournir OBLIGATOIREM	MENT (format A4)	En compléments de ces documents				
un plan de localisation des installatio de cadastre ou autre) devant in			en totalité dans les sites NATURA			

- un plan côté de l'ensemble des installations ou un croquis précis de chacun des aménagements prévus avec leurs dimensions (longueur, largeur, hauteur) et faisant apparaître le positionnement exact par rapport à des éléments fixes (clôtures, immeubles, bornes ...)
- l'engagement du demandeur de ne pas porter atteinte au DPM (daté et signé) (§6 du présent document)
- pour les travaux, et manifestations sportives : une notice explicative

évaluation des incidences au titre de NATURA 2000 en vertu du décret 2010-365 du 09 avril 2010

Le lien ci-dessous permet de vous assurer si le projet est situé dans un site NATURA 2000 :

 $\frac{http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable/Natura-2000}{}$